

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-29-PER

PREVENTION-SECURITE : CONVENTION AVEC LE FONDS NATIONAL DE PREVENTION

M. VALIANI expose :

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. A ce titre, le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place d'une démarche de prévention.

Comme exposé lors du Conseil des Maires du 13 décembre dernier, la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels (établissement des documents uniques) pourrait être effectuée à l'échelle de notre territoire et regrouper l'ensemble des collectivités intéressées. Outre la CCPO, pourraient intégrer le processus les communes du territoire, le SICTOM du

Haut Béarn ou les divers Syndicats ; l'adhésion se traduisant par une lettre d'engagement qui devra être envoyée à la Communauté de Communes avant le 15 janvier 2012.

Cette démarche a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire de notre collectivité le 15 novembre dernier.

La subvention qui pourrait nous être allouée par le Fonds National de Prévention pour l'ensemble du territoire est évaluée à 76 000 €. Il représente le temps mobilisé par les différents acteurs et permettra le recrutement d'un ingénieur ou d'un technicien pour assurer les missions de Prévention et Sécurité correspondantes par le biais d'un contrat à durée déterminée. Cette somme sera versée de la sorte : 40 % à la signature de la convention et 60 % au final.

Le calendrier des opérations pourrait être le suivant :

Avant le 15 janvier 2012 :

Retour des lettres d'engagement dans la démarche pour les structures intéressées

1^{er} trimestre 2012 :

Recueil de l'avis des CTP concernés

Lancement de la procédure de recrutement de l'ingénieur ou du technicien.

2^{ème} trimestre 2012

Signature de la convention avec le Fonds National de Prévention

Recrutement de l'agent

Les crédits correspondants seront prévus au Budget 2012.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer la convention qui formalise la démarche et à recevoir les subventions correspondantes
- **S'ENGAGE** à présenter les fiches d'intervention des différents acteurs lors du bilan de la démarche de prévention, avec la part de subvention correspondant au budget prévisionnel.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT